

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260112

Procès-verbal Conseil Municipal du 12/01/2026

Étaient présents : AUDOUIN Karine ; CLOAREC Frédéric ; COURTIER Dimitri ; DATY Gabriel ; JANY Fabien ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges

Absents excusés : BALESTRO Yannick ; BESNARD Hervé ; CATUFFE Jean ; HAQUIN Benoît ; HURTEL Céline ; LEIDING Océane

Pouvoirs : M. BESNARD Hervé donne pouvoir à M. MOREIRA Georges

Convocation du : 06/01/2026

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2025
- 3- Délibération modifications statutaires ADTO SAO
- 4- Entretien des cours d'eau (RU)
- 5- Délibération ouverture de crédits pour l'exercice 2026
- 6- Course cycliste mercredi 20 mai 2026
- 7- Compte rendu réunion CCPV
- 8- Compte rendu réunion SAGE
- 9- Projet école
- 10- Délibération acquisition terrain D1225, 254m², Place du Docteur Gilbert
- 11- Ressources humaines
- 12- Divers

Début de la séance : 20h00 le 12/01/2026

1- Désignation du Secrétaire de séance

Secrétaire de Séance : Gabriel DATY

2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2025

En l'absence de remarque, Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du Procès-Verbal.

Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.

3- Délibération modifications statutaires ADTO-SAO

Lors de son dernier conseil d'administration qui s'est tenu le 28 novembre 2025, l'ADTO-SAO s'est prononcée favorablement sur le principe d'une modification statutaire portant principalement sur l'objet social, tel que préconisé par la Chambre Régionale des Comptes dans son dernier rapport.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Cette modification a également été l'occasion de modifier quelques articles, pour les mettre en cohérence avec les textes intervenus depuis la fusion.

Pour permettre à notre collectivité de prendre part au vote, il est nécessaire que notre assemblée se soit prononcée en faveur de la modification de l'objet social des Statuts avant le 10 février 2026, date de l'assemblée générale extraordinaire, (prévue à 11 heures), et que la délibération soit transmise avant cette même date à l'adresse suivante : assemblees@adto-sao.fr.

Enfin, lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire, il sera également proposé aux actionnaires de se prononcer sur le changement de la dénomination sociale pour donner à la société sa propre identité et non celle issue de la fusion des deux précédentes SPL.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** décide :

- **D'APPROUVER** le projet de modification de l'objet social de la SPL ADTO-SAO ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à votre représentant à l'assemblée générale de la SPL ADTO-SAO pour porter un vote favorable à la résolution relatives à cette modification des statuts.

4- Entretien cours d'eau (RU)

Suite à la visite de la CCPV dans notre commune en début année, il nous a été recommandé fortement de veiller au bon état du ru.

Cet été, comme annoncé lors d'un précédent conseil, l'entretien sur une grosse partie du ru a été réalisé (partie en amont du pont rue de Meaux) au frais de la commune. Il reste 600 MI à faire et pas les plus simples car ils sont situés après le pont en direction de Oissery sur la partie boisée. Afin de solder cet entretien, M. le Maire a fait la demande auprès de la CCPV d'une aide à cette réalisation compte-tenu des moyens de la commune. M. le Maire informe le Conseil que la CCPV a accepté de nous aider. Elle va envoyer un courrier à tous les propriétaires concernés afin qu'ils donnent l'autorisation de venir entretenir le ru sur leur parcelle et ce à titre gratuit.

Cette opération aura lieu au cours de l'automne 2026.

Dans ce courrier il sera rappelé les règles à appliquer dans le futur par chaque propriétaire, à savoir :

1/Type de travaux d'entretien :

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

Par ailleurs, le propriétaire ne doit en aucun cas faire obstacle à l'écoulement naturel du cours d'eau. Pour exemple les photos prises en P-J montre qu'un grillage est en travers du ru ce qui n'est pas

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260112

toléré et doit donc être enlevé.

2/En cas de non-entretien, possibilité de refacturer aux propriétaires :

Si le propriétaire ne s'acquitte pas de l'obligation d'entretien régulier qui lui est faite par l'article L. 215-14, la commune, le groupement de communes ou le syndicat compétent, après une mise en demeure restée infructueuse à l'issue d'un délai déterminé dans laquelle sont rappelées les dispositions de l'article L. 435-5, peut y pourvoir d'office à la charge de l'intéressé.

Le maire ou le président du groupement ou du syndicat compétent émet à l'encontre du propriétaire un titre de perception du montant correspondant aux travaux exécutés. Il est procédé au recouvrement de cette somme au bénéfice de la commune, du groupement ou du syndicat compétent, comme en matière de créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine.

5- Délibération ouverture de crédits pour l'exercice 2026

L'article L.1612-1 du Code Général et Collectivités Territoriales prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adoptée avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et affectation des crédits.

Il convient donc d'autoriser cette ouverture anticipée de crédits sur chacun des budgets gérés par la commune de BRÉGY afin de permettre la continuité du service et ainsi mettre en paiement les dépenses d'investissement qui courent au 1^{er} janvier 2026 jusqu'au vote du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE l'ouverture des crédits d'investissement suivant jusqu'au vote du budget primitif de 2026 sur le budget principal de la commune.

APPROUVE l'ouverture des crédits d'investissement suivant jusqu'au vote du budget primitif de 2026 sur le budget assainissement.

Détails :

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr

<http://www.mairiedebregy.fr>**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ**

Réf. : PV CM-20260112

Ouvertures par article des crédits d'investissement pour l'exercice 2026 dans l'attente du vote du budget primitif :

Article 20 : 11 099.52 €**Article 21 : 209 941 €****Article 27 : 26 864.66 €****6- Course cycliste mercredi 20 mai 2026**

La communauté de Communes accueillera de nouveau en 2026 la course cycliste « Les 4 jours de Dunkerque » le mercredi 20 mai 2026.

Cette fois, il s'agira d'accueillir le départ de la course et notre commune sera traversée par la caravane.

Afin de nous présenter le parcours et les incidences de ce passage sur notre commune, une réunion de présentation est prévue le 15 janvier 2026 à 17h00 en Mairie de Betz.

7- Compte rendu réunion CCPV

M. le Maire présente les points clés de la dernière réunion du conseil communautaire du 11 décembre 2025

- **L'attribution du marché de collecte des ordures ménagères** après appel d'offre le marché a été attribué à Veolia. Lors de la réunion il a été demandé qu'un message fort soit adressé aux conducteurs afin qu'ils respectent la vitesse. Une demande de traçage au sol sera faite. Une étude sur les horaires de passage est en cours

- **Débat sur l'orientation budgétaire de la CCPV**

Difficile à date de faire un budget compte tenu du contexte politique incertain. Un scénario de croissance modeste a été envisagé et ce en continuité avec 2025. Cela repose sur l'hypothèse de l'adoption du budget 2026. Ce qu'il faut savoir c'est que la CCPV dispose d'un fonds de roulement conséquent.

Ces perspectives semblent montrer que la CCPV a sur les 4 premières années du mandat en cours, trouvé le moyen de conforter ses capacités de financement tout en renforçant son implication dans ses pôles de compétence. Globalement, sur ces 4 premières années, les ressources de la CCPV progressaient plus vite que ses dépenses.

A compter de 2025, la tendance semble montrer que la CCPV s'est inscrite dans un rythme de croisière, qui s'il ne lui permet plus de profiter de la même dynamique de progression que précédemment, lui garantit toutefois de préserver ses acquis, notamment en termes de fonds de roulement, tout en réduisant de manière très importante son endettement. À noter que cette stratégie est volontaire. 2025 aura été l'occasion de baisser la fiscalité des ménages et de mettre en place un geste fort de solidarité à l'égard des communes par le financement d'une enveloppe spécifique qui leur a été dédiée.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260112

Le pari sur l'avenir repose désormais sur la ZAC de Silly Plessis qui est en cours d'aménagement et qui devrait accueillir les entreprises désignées d'ici 2 ans. Les ressources fiscales qui en découleront permettront sûrement de relancer la dynamique constatée en début de mandat.

Le point de vigilance demeure sur la fragilité gouvernementale qui contribue depuis 2 ans à ternir la lisibilité à court et moyen terme des actions qui pourraient être mises en place en faveur ou défaveur des collectivités locales, et qui pourraient avoir un impact sur leur capacité de financement.

Pour l'heure toutefois, le fonds de roulement record dont dispose la CPV (8 396 000 € estimations à la fin de 2025) permet toujours d'appréhender avec sérénité l'avenir, ne serait-ce que par cette capacité de mobilisation de financement propre qu'il offre pour faire face à des implications financières ambitieuses.

On peut retrouver l'ensemble de ces informations dans le document qui nous a été envoyé toute l'explication sur ce budget est bien développée.

M. le Maire indique que lors de la prochaine réunion de février, nous voterons le budget 2026.

8- Compte rendu réunion SAGE

Le 1^{er} Adjoint présente le sujet. Il rappelle qu'il est mandaté au titre de la Communauté de Communes à la Commission Locale de l'Eau. 9 communes du sud de l'Oise sont concernées par ce SAGE, mais Brégy est la seule commune à l'être intégralement de par son bassin versant vers la Thérrouanne affluent de la Marne.

Même si notre territoire est en amont et ne représente qu'une fraction de la surface du SAGE, il est nécessaire qu'il y ait un représentant du territoire, puisque des documents seront émis des études et qui s'imposeront au EPCI (via les SCOT) puis aux communes.

Le SAGE a voté le mois précédent le stade de diagnostic. Il n'y a pas beaucoup de surprises. Il s'agit de faire l'état des lieux, les contraintes, les points favorables, les difficultés. Par exemple, l'état de chargement des nappes phréatiques, les pollutions notamment industrielles et agricoles, etc. Le SAGE est épaulé par la société ANTEA.

Le SAGE réfléchi aussi à savoir qu'elle forme juridique est la plus adéquate pour finir le projet.

9- Projet école

Nous avons été informés que la demande de changement des structures modulaire dans l'enceinte de l'école maternelle nécessite un permis de construire avec l'appui d'un architecte. Ceci a pour conséquences de devoir redémarrer la demande, d'attendre le délai d'instruction donc ce qui repousse l'acquisition des nouveaux bâtiments et donc leur installation prévue initialement sur avril pendant les congés scolaires.

Compte-tenu de cette information nouvelle nous allons étudier la faisabilité de faire le changement de

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT

60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260112

fenêtres au sein de la vieille école sur avril et le changement de bungalow sur la période d'été.

10- Délibération acquisition terrain D1225, 254m², Place du Docteur Gilbert

M. le Maire suite à la dernière réunion de décembre reviens sur le sujet d'acquisition du terrain parcelle D1225 place du Docteur Gilbert qui colle à la salle des fêtes où il a été demandé de réfléchir à cette proposition qui pour rappel a été revu nettement à la baisse. Le prix estimé est de 30 000 euros.

Des conseillers précisent qu'il serait souhaitable que la future équipe s'occupe de ce dossier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à par **3 voix pour (DATY, MOREIRA + pouvoir BESNARD) 2 abstentions (AUDOUIN, CLOAREC) 3 votes contre (COURTIER, JANY, LACROIX)** :

La délibération est rejetée.

11- Ressources humaines

Notre cantonnier devait avoir un RDV vendredi dernier 9 janvier 2026 avec France Service pour étudier sa date de départ à la retraite. Ce RDV n'a pas pu avoir lieu et reporté au mois de mai.

M. le Maire suggère de prendre contact avec la personne qui a travaillé à la commune durant la période de l'été 2025 afin de valider avec lui son intérêt à la reprise du poste et valider sa date de démarrage qui pourrait être avril afin de lui permettre une bonne passation.

12-Divers

- Le passage de France Hygiène Service initialement prévu le 06 janvier est reporté au 15 janvier 2025.

- Suite à la dernière réunion et l'information de l'arrêt de la 2G / 3G ayant pour incidence de devoir faire le remplacement des automates sur les équipements de la commune (poste relèvement rue Chantereine et la station d'épuration) comme demandé lors du conseil M. le Maire s'est rapproché de la CCPV pour comprendre pourquoi c'était à la commune de prendre en charge les frais. La CCPV est en négociation pour obtenir un meilleur tarif mais les frais seront bien à notre charge car c'est dans le contrat.

- Point schéma incendie

Depuis le dernier conseil rien n'a évolué. Nous sommes toujours dans l'attente de retour des professionnels au questionnaire.

Nous devons communiquer une date demain au prestataire.

M. le Maire sollicite les professionnels pour répondre aux questions qui leur ont été transmises pour être le plus précis possible.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70
✉ mairie.de.bregy@orange.fr
🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20260112

La dates du 14 janvier sont pour l'heure bloquées pour des séances de travail. À vérifier les disponibilités de chacun.

- Pour information la saleuse est tombée en panne le 6/01/2026, le devis est autour de 1000€.
- Nous avons constaté une fuite d'eau au niveau compteur de l'école maternelle. Nous attendons le retour de la SAUR à qui nous avons écrit.
- Date de collecte des sapins aura lieu le 15/01/2026.
- Date repas des aînés aura lieu le 17/01/2026. M. le Maire demande au conseil qui est présent.
- Date des vœux du Maire le 16/01/2026 à 19h.
- Remerciements

M. le Maire remercie la ferme HAQUIN pour avoir passé la lame de déneigement sur nos routes lors de l'épisode de neige des derniers jours.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil au lieu le 9 février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 12 janvier 2026

Le Maire,
Georges MOREIRA



